

## L'actualité des unités de production

### L'unité de production n°1

a été définitivement mise à l'arrêt et déconnectée du réseau électrique national, le 22 février 2020.

Un défaut sur un équipement électrique a entraîné, le 17 janvier 2020, l'indisponibilité durant quelques heures de l'un des deux diesels de l'unité de production n°1. Des mesures correctives ont aussitôt été apportées pour rendre le diesel à nouveau disponible, le second diesel, quant à lui, est toujours resté opérationnel. Cet équipement, révisé le 21 novembre 2019, avait toujours bien fonctionné jusqu'au 17 janvier. L'expertise technique du constructeur reçue le 11 mars, a montré que le dysfonctionnement était lié à une non-qualité de maintenance sur l'équipement concerné. Cet événement sans conséquence pour la sûreté, la sécurité des intervenants et de l'environnement, a été déclaré à l'Autorité de sûreté nucléaire le 12 mars, au niveau 0 de l'échelle INES, qui en compte 7.

### L'unité de production n°2

était, lors de la semaine écoulée, en production et à disposition du réseau électrique national.

# 60%

Le plan pandémie d'EDF permet d'assurer la continuité de sa production d'électricité avec seulement 60 % de ses effectifs présents sur les installations.



## Nos priorités face au Covid-19 : santé, sûreté et continuité.

L'exploitation d'une centrale nucléaire a pour finalité de produire de l'électricité en toute sûreté. Face à la propagation du Covid-19 en France, dans le respect des mesures mises en place par les pouvoirs publics au travers du plan d'urgence sanitaire, les priorités d'EDF sont de protéger ses salariés et les partenaires industriels travaillant sur ses sites, tout en assurant la continuité d'alimentation électrique du pays et la sûreté des installations.

Dès la fin janvier, EDF avait établi un dispositif de coordination renforcé pour suivre l'évolution de la situation et mettre en place les actions qui s'imposent. Début mars, une cellule de crise spécifique a été déclenchée afin de prendre rapidement les mesures nécessaires en lien avec le Plan Pandémie du groupe. Ce plan a été mis en place au début des années 2000 pour toutes les entreprises exerçant une activité vitale pour le pays. Il répond à l'obligation d'assurer les services essentiels à la continuité de la vie économique et d'établir un plan de continuité, en cohérence avec le Plan national de prévention et de lutte contre la pandémie.

Ainsi, les trois priorités sont aujourd'hui d'assurer la protection des salariés, de poursuivre la continuité de la fourniture d'électricité, maintenant et dans les mois qui viennent, et de garantir la sûreté des installations industrielles, en prenant en compte le taux d'absences lié à la pandémie et les décisions gouvernementales sur la restriction des transports.

« La particularité de notre industrie est double puisqu'elle constitue un service public essentiel – la production d'électricité – et qu'elle nécessite à chaque instant la maîtrise de la sûreté nucléaire » rappelle Marc Simon-Jean directeur de la centrale de Fessenheim. Une organisation spécifique a été établie pour faire face aux besoins et assurer une juste réponse aux évolutions de la situation tout en veillant à la protection de ses salariés comme de celle des salariés de ses entreprises partenaires. Cette organisation agit en lien étroit avec les structures nationales équivalentes, les pouvoirs publics, et toutes les parties prenantes du site, incluant la médecine du travail. Les représentants du personnel sont également largement associés à cette organisation ».



Des mesures ont immédiatement été prises au niveau local afin d'éviter toute propagation du virus : veiller au respect des gestes barrières et les distances sociales, l'annulation des déplacements et des rassemblements de salariés jugés non indispensables à la conduite normale des activités, le déploiement du télétravail pour toutes les activités qui le permettent, l'annulation des visites industrielles de la centrale comme de la Maison des énergies et la

mise en application de règles spécifiques qui régissent la collaboration des équipes présentes à la centrale. « Comme la situation sanitaire reste très évolutive, d'autres mesures pourraient être annoncées. Les équipes du CNPE restent mobilisées pour adapter, au besoin, leur organisation afin d'assurer la sûreté des installations et la sécurité d'approvisionnement électrique, dans le strict respect de règles de préservation de leur santé, de celle de leurs collègues et de leurs proches » précise Marc Simon-Jean.

**C'est le Plan de Continuité d'Activité (PCA)** qui organise pour chaque centrale de production d'électricité, les activités essentielles à son bon fonctionnement, malgré des effectifs réduits. Seuls les salariés dont les fonctions sont essentielles sont mobilisés sur le site. Des processus adaptés aux circonstances permettent le pilotage des fonctions essentielles et garantissent le fonctionnement des installations malgré des équipes réduites.

